









Strasbourg, 6 octobre 2022

5^{ème} Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle Bali, 4-7 octobre 2022

"JUSTICE ET PAIX CONSTITUTIONNELLES"

Communiqué de Bali

La Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle¹ a tenu son 5^{ème} Congrès du 4 au 7 octobre 2022 à Bali à l'aimable invitation de la Cour constitutionnelle de la République d'Indonésie.

Un total de 94 délégations de cours constitutionnelles et d'institutions équivalentes ont participé au congrès, soit un total de 583 participants.

Reconnaissant le rôle des cours constitutionnelles et des institutions équivalentes dans la défense de la démocratie et de l'État de droit, les membres de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle et les autres délégations participant au 5^{ème} Congrès ont réaffirmé leur engagement envers les principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme, qui sont au cœur de la Conférence mondiale.

Avec pour toile de fond les conflits armés et reconnaissant que les souffrances humaines causées par les crises écologiques, sanitaires et économiques constituent un terrain fertile pour les troubles politiques et sociaux, le 5^{ème} Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle a discuté du thème "Paix et justice constitutionnelle"² et a conclu que:

- Plus les compétences d'une cour constitutionnelle sont larges, plus sa contribution à la paix sociale est importante. Les compétences pertinentes comprennent le contrôle de la constitutionnalité des normes, le règlement des différends entre les organes de l'État et la garantie de la régularité des processus électoraux.
- La protection des droits de l'homme est une condition préalable à la résolution des conflits et à la paix. La cour constitutionnelle contribue directement à l'apaisement des tensions sociales et au maintien de la paix sociale, en limitant les excès de pouvoir politique et en assurant la diversité tout en maintenant la coexistence pacifique des

¹ La Conférence mondiale réunit 118 cours et conseils constitutionnels et cours suprêmes ainsi que des chambres constitutionnelles (ci-après, "cours constitutionnelles") des cinq continents. Elle agit en faveur de la justice constitutionnelle, comprise au sens du contrôle de la constitutionnalité des lois, y compris la jurisprudence en matière de droits de l'homme, comme élément essentiel de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et de l'État de droit (article 1.1 du Statut de la Conférence mondiale).

² Alors que certaines constitutions considèrent explicitement la paix et la réconciliation comme un objectif à atteindre, le 5^{ème} Congrès a traité le thème de la "justice constitutionnelle et de la paix" également au sens large de la paix sociale au sein de l'État, en tant que résolution pacifique des conflits, plutôt que dans le cadre du concept plus étroit du droit international public uniquement relatif aux conflits interétatiques.

personnes par la protection des droits et libertés fondamentaux. En garantissant le respect de l'État de droit, la cour constitutionnelle renforce la confiance des individus dans les vertus de la loi et des tribunaux, confiance renforcée par leur accès direct ou indirect à la cour constitutionnelle.

- En contrôlant la régularité des processus électoraux et en veillant à ce que les acteurs étatiques respectent la Constitution, la cour constitutionnelle contribue à renforcer la légitimité des institutions et des représentants des citoyens, de leurs actions et à les rendre acceptables même pour ceux qui s'y opposent.
- La résolution des conflits par la cour constitutionnelle a également une fonction préventive. La cohérence de la jurisprudence permet aux parties en conflit de connaître leurs droits et de parvenir à un accord sur cette base, sans avoir à introduire une nouvelle affaire. De cette manière, l'existence même des tribunaux contribue à la paix sociale.
- Le succès ultime du maintien de la paix sociale réside dans la conviction que les décisions justes et fondées sur les droits de la cour constitutionnelle peuvent résoudre les problèmes extrêmement délicats des conflits sociaux.

Outre le thème principal, le 5^{ème} Congrès a également été l'occasion - conformément à la pratique établie lors des congrès précédents - de faire le point sur l'indépendance des cours constitutionnelles membres de la Conférence mondiale. Le 5^{ème} Congrès a conclu que:

- Il est nécessaire d'instaurer un respect mutuel entre les cours constitutionnelles et les autres pouvoirs de l'État, ainsi que d'éviter une discontinuité entre le processus de décision constitutionnelle constitutionnel et les initiatives du législateur (c'est-à-dire une exécution tardive des décisions des cours constitutionnelles), ce qui peut également nuire à la confiance placée dans les cours constitutionnelles.
- L'ouverture, l'accessibilité et la transparence de la communication, sans perdre de vue la nécessité d'une certaine retenue, favorisent la confiance dans les cours constitutionnelles et renforcent leur statut d'institutions indépendantes.
- Lorsqu'elles sont confrontées à des critiques féroces et injustes ou à des pressions indues de la part des pouvoirs exécutif et législatif, après avoir pris des décisions qui ont déplu à d'autres pouvoirs étatiques ou acteurs politiques ou à des campagnes de désinformation menées par des groupes de pression et des lobbies, les cours membres de la Conférence mondiale peuvent compter sur la solidarité des cours homologues, exprimée par le biais des groupes régionaux et de la Conférence mondiale, qui peut aider une courà résister à ces pressions. Le Bureau de la Conférence mondiale est prêt à offrir ses bons offices aux cours soumises à des pressions, y compris par des déclarations de soutien.
- Le 5^{ème} Congrès a appelé les juges des cours membres de la Conférence mondiale à résister aux pressions exercées par d'autres puissances étatiques et à prendre leurs décisions uniquement sur la base de la Constitution et des principes qu'elle consacre.

En outre, compte tenu du système constitutionnel dynamique de chaque pays, le Congrès a noté l'initiative de la Cour constitutionnelle de la République d'Indonésie d'établir un indice de suprématie constitutionnelle (ISC) pour mesurer les progrès et le développement vers la conformité constitutionnelle, conformément aux principes de constitutionnalisme.

Les membres de la Conférence mondiale et toutes les autres délégations ont exprimé leur sincère gratitude à la Cour constitutionnelle de la République d'Indonésie pour avoir généreusement accueilli et organisé de manière remarquable le 5ème Congrès, avec le but de renforcer le rôle des cours constitutionnelles et aider les membres à faire avancer la mission mondiale de justice constitutionnelle et paix.
